





NOVEMBRE

2018

NUMÉRO 1093

Compte provisoire de la protection sociale : en 2017, le solde redevient positif

En France, l'année 2017 a été marquée par une croissance du PIB plus élevée qu'en 2016 (+2,8 % en valeur après +1,4 %), le retour de l'inflation (+1,0 %) après deux années très basses, et une baisse du taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) [9,4 % en 2017 en moyenne annuelle, après 10,1 % en 2016].

Les dépenses de protection sociale progressent de manière modérée (+2,1%), tandis que les ressources sont nettement plus dynamiques (+3,0%), grâce au contexte économique plus favorable. Ainsi, le solde de la protection sociale s'établit à 6,2 milliards d'euros en 2017 et redevient positif pour la première fois depuis 2008.

Les ressources de la protection sociale s'élèvent à 781,3 milliards d'euros en 2017. Leur forte progression s'explique par la nette accélération des cotisations sociales (+3,2 %, après +1,1 %) et des impôts et taxes affectés (+2,6 %, après +0,5 %).

Les dépenses de protection sociale atteignent 775,0 milliards d'euros en 2016, dont 728,2 milliards d'euros au titre des prestations de protection sociale. Ces dernières représentent 94 % du total des dépenses. Elles augmentent de 1,9 %, soit un rythme proche de celui de 2016 (+1,8 %).

Morgane Glotain, Myriam Mikou, Céline Pilorge (DREES)

e déficit de la protection sociale¹ se résorbe totalement en 2017, en raison d'une progression nettement plus rapide des ressources que des dépenses (respectivement +3,0 % et +2,1 %) [tableau 1]. Le solde redevient positif pour la première fois depuis 2008. Il s'établissait alors à 15,5 milliards d'euros, et s'élève à 6,2 milliards d'euros (après

-0,4 milliard d'euros en 2016). Les ressources de la protection sociale, qui s'élèvent à 781,3 milliards d'euros en 2017, augmentent plus vite qu'en 2016 (+2,2 %). Cela est dû principalement à la nette accélération des cotisations sociales (+3,2 % après +1,1 %) et des impôts et taxes affectés (+2,6 % après +0,5 %) qui contribuent ensemble à 85 % des ressources totales. Les dépenses de protection sociale, qui représentent 775,0 milliards d'euros, augmentent de 2,1 % en 2017, après +1,8 % en 2016. Les prestations sociales, qui constituent 94 % de ces dépenses, s'élèvent à 728,2 milliards d'euros en 2017, soit 32 % du PIB. Elles progressent à un rythme modéré, similaire à celui de 2016 (+1,9 %, après +1,8 %).

Une progression toujours modérée des prestations de vieillesse-survie

En 2017, les prestations du risque vieillesse-survie s'élèvent à 331,4 mil-

1. Pour les précisions méthodologiques portant sur l'élaboration du compte provisoire des prestations de protection sociale, voir encadré 1, Études et résultats, n° 1040.



TABLEAU 1

2018

Évolution des comptes de la protection sociale, ensemble des régimes

		É	Montants 2017				
	2008	2013	2014	2015	2016 (sd)	2017 (p)	(en milliards d'euros) (p)
Emplois (ou dépenses)	3,7	2,3	2,3	1,3	1,8	2,1	775,0
Prestations sociales	3,7	2,8	2,2	1,7	1,8	1,9	728,2
Autres (charges financières, etc., y compris compte de capital)	3,2	-3,9	3,6	-4,9	2,1	5,2	46,9
Ressources	5,1	2,9	2,6	1,8	2,2	3,0	781,3
Cotisations sociales	2,9	2,8	2,7	0,9	1,1	3,2	475,8
Impôts et taxes affectés	7,8	3,2	2,7	0,0	0,5	2,6	188,9
Contributions publiques	3,3	1,7	3,1	12,1	11,9	2,8	96,4
Autres ressources (y compris compte de capital)	35,0	5,0	-5,1	1,0	0,6	2,7	20,2
Solde de la protection sociale¹ (en milliards d'euros)	15,5	-8,2	-6,7	-3,3	-0,4	6,2	6,2

(p): données provisoires; (sd): données semi-définitives. Toutes les autres données sont définitives. 1. Solde = Ressources - Emplois

Note • Les emplois et ressources sont présentés ici hors transferts internes aux régimes de protection sociale. Source • DRFFS, CPS

liards d'euros, en hausse de 1,9 %. Ce risque représente 46 % du montant total des prestations et contribue à hauteur de 0,8 point à la croissance globale des prestations en 2017. Ces prestations progressent à un rythme modéré depuis 2015 (autour de +1,7 %), après avoir enregistré une hausse supérieure à 3,0 % jusqu'en 2013. Ce ralentissement s'explique notamment par le recul de l'inflation: +0,4 % en moyenne depuis 2014, après +1,6 % en moyenne entre 2010 et 2013. Les pensions de retraites de droit direct, qui représentent 277,8 milliards d'euros en 2017, soit 84 % du risque vieillesse-survie, augmentent de 2,1 % (après +1,9 % en 2016). Le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite, issu de la réforme des retraites de 2010, continue de contenir les effectifs de bénéficiaires. En effet, le nombre de nouveaux retraités du régime général augmente de 3,0 % en 2017, après +3,4 % en 2016. En revanche, la pension moyenne demeure tirée à la hausse par l'effet noria : les pensions des nouveaux retraités sont plus élevées en moyenne, du fait de carrières plus favorables, que celles des retraités décédés au cours de l'année. La revalorisation des pensions, très légèrement supérieure en 2017 (+0,2 % en moyenne annuelle, après +0,1 %), ne contribue que très faiblement à la hausse de ces dépenses.

Les prestations liées à la survie, quasi intégralement constituées de pensions de droit dérivé (94 % du risque survie), s'élèvent à 38,6 milliards d'euros et augmentent de 0,4 %, comme en 2016.

Une croissance modérée et continue des prestations de santé

Le risque santé représente 35 % de l'ensemble des prestations. Il se subdivise en trois composantes principales : la maladie, l'invalidité et les accidents du travail et maladies professionnelles.

Les dépenses de prestations afférentes à la maladie, qui représentent plus de 80 % des dépenses du risque santé, s'élèvent à 208,3 milliards d'euros en 2017 (tableau 2). Elles progressent au même rythme qu'en 2016 (+2,0 %) et contribuent pour 0,6 point à la croissance globale des prestations. Les dépenses de soins de ville, en hausse de 2,5 % par an en moyenne entre 2010 et 2016, sont plus dynamiques en 2017 (+3,4 %). Elles sont notamment portées par les dépenses liées aux consultations, marquées en 2017 par la mise en œuvre de la convention médicale de 2016². À l'inverse, les dépenses hospitalières ralentissent en 2017 (+0,9 %, après +1,9 % en 2016), du fait d'une moindre activité des établissements de santé.

La croissance des prestations d'invalidité augmente de nouveau, de 3,1 % en 2017, après +2,6 % en 2016. Les dépenses liées aux pensions d'invalidité continuent de progresser sous l'effet du recul de l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans, qui se traduit par un maintien plus durable des bénéficiaires dans le dispositif d'invalidité et donc par une hausse de leurs effectifs (+2.6 %, après +3.5 % en 2016).

Les prestations d'accidents du travail et de maladies professionnelles continuent de reculer en 2017 (-2,6 %, après -2,4 % en 2016), en raison de la poursuite de la baisse des volumes de rentes d'incapacité permanente et du nombre de malades de l'amiante.

Les prestations familiales repartent à la hausse après deux années de stagnation

Les prestations familiales représentent 55.4 milliards d'euros en 2017. Elles augmentent de 1,5 %, après deux ans de croissance atone (+0,0 % en 2016 et +0,2 % en 2015). Les allocations familiales enregistrent un rebond de 2,0 %, après deux années de recul imputable à la modulation de leur montant en fonction des ressources à compter de la mi-2015.

Les dépenses associées au complément familial (CF) et à l'allocation de soutien familial (ASF), qui ont fait l'objet de revalorisations exceptionnelles à la suite du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale mis en œuvre entre 2013 et 2017 (de +50 % pour le complément familial majoré et de +25 % pour l'allocation de soutien familial), augmentent nettement en 2017 (+7,9 % pour le CF, et +8,2 % pour l'ASF). A contrario, les différentes mesures (notamment baisse des plafonds de ressources) portant sur la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), mises en place progressivement depuis 2014, conduisent à une baisse du nombre de ses allocataires (-3,8 % après -1,9 % en 2016). En outre, la poursuite de la baisse du nombre de naissances (-1,8 %, après -1,9 % en 2016) et le moindre recours au dispositif indemnisant la non-activité ou le temps partiel d'un parent de jeune enfant (CLCA puis PreParE) contribuent également à la réduction du nombre de bénéficiaires de la Paje (-33 % par rapport à 2016). La revalorisation annuelle des 2. La convention médicale de 2016 prévoit plusieurs revalorisations tarifaires. en particulier celle de la consultation chez les médecins généralistes à compter

de mai 2017.

TABLEAU 2

2018

Évolution des prestations de protection sociale par risque social

Évolutions en %, montants en milliards d'euros

			Évolu	2017(p)					
	2012	2013	2014	2015	2016 (sd)	2017 (p)	Montants	Part dans l'ensemble des presta- tions	Contribution à l'évolution
Vieillesse-survie	3,5	3,1	2,1	1,7	1,7	1,9	331,4	45,5	0,8
Vieillesse	3,6	3,2	2,2	1,9	1,9	2,0	292,8	40,2	0,8
Survie	2,4	1,7	1,4	0,6	0,4	0,4	38,6	5,3	0,0
Santé	2,9	2,4	2,5	2,1	2,0	2,1	255,1	35,0	0,7
Maladie	2,7	2,2	2,5	2,2	2,0	2,0	208,3	28,6	0,6
Invalidité	5,5	3,7	3,4	2,0	2,6	3,1	40,2	5,5	0,2
AT-MP	-1,5	-0,7	-1,6	-1,3	-2,4	-2,6	6,7	0,9	0,0
Famille	3,1	2,3	1,6	0,2	0,0	1,5	55,4	7,6	0,1
Emploi	6,4	3,5	1,7	1,5	2,3	0,6	44,8	6,1	0,0
Insertion/réinsertion professionnelle	1,9	-3,3	4,9	1,1	19,9	-2,7	4,1	0,6	0,0
Chômage	6,9	4,1	1,4	1,5	0,8	0,9	40,7	5,6	0,1
Logement	2,1	2,9	1,6	0,8	1,3	1,2	18,6	2,6	0,0
Pauvreté-Exclusion sociale	2,6	2,5	5,8	3,3	4,5	5,0	23,0	3,2	0,2
Total	3,4	2,8	2,2	1,7	1,8	1,9	728,2	100,0	1,9

(p) : données provisoires ; (sd) : données semi-définitives. Toutes les autres données sont définitives.

Note • AT-MP : accidents du travail-maladies professionnelles

Lecture • En 2017, les prestations liées à la vieillesse-survie s'élèvent à 331,4 milliards d'euros et augmentent de 1,9 % par rapport à 2016. Elles représentent 45,5 % de l'ensemble des prestations et contribuent pour 0,8 point de croissance à l'évolution globale des prestations (+1,9 %).

prestations familiales, bien que légèrement plus élevée en 2017, reste faible (+0,3 %, après +0,1 % en 2016) et a peu d'effet sur la hausse de ces dépenses.

Un ralentissement marqué des prestations liées à l'emploi

Les prestations du risque emploi, qui représentent 44,8 milliards d'euros, ralentissent nettement en 2017 (+0,6 %, après +2,3 % en 2016), dans un contexte de quasi-stagnation du nombre de chômeurs indemnisés (+0,3 %, après +1,6 % en 2016). Les prestations d'indemnisation du chômage (allocations d'aide au retour à l'emploi [ARE] et de solidarité spécifique [ASS], etc.), qui représentent 91 % du risque emploi, progressent modérément (+0,9 %, après +0,8 % en 2016). L'ARE décélère légèrement (+1,9 %, après +2,2 %), sous l'effet d'un ralentissement du nombre de ses bénéficiaires (+1,3 %, après +2,6 % en 2016). La dynamique globale du risque emploi est freinée par

le net recul des prestations d'insertion et réinsertion professionnelles (9 % du montant global). Celles-ci diminuent de 2,7 % en 2017, conséquence de la fin du plan « 500 000 formations supplémentaires », qui avait conduit à une progression particulièrement élevée en 2016 (+19,9 %). En 2017, les dépenses d'insertion et réinsertion professionnelles contribuent à une baisse de 0,3 point de l'évolution globale du risque emploi (+0,6 %).

Les prestations logement augmentent quasiment au même rythme qu'en 2016 (+1,2 % en 2017, après +1,3 %). Deux facteurs contribuent en sens contraire à cette évolution : la légère hausse du nombre de bénéficiaires d'allocations logement (+0,6 %, après -0,6 % en 2016) et les effets de la mise en œuvre, au 1^{er} octobre 2017, de la baisse de 5 euros par mois des trois allocations logement³ (aide personnalisé au logement, allocation de logement à caractère familial et allocation de logement à caractère social).

Des prestations de lutte contre la pauvreté portées par la montée en charge de la prime d'activité

Les prestations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (hors dispositifs fiscaux) s'élèvent à 23,0 milliards d'euros en 2017. Elles progressent de 5,0 % (après +4,5 % en 2016). Les dépenses associées à la prime d'activité, qui couvre un champ plus large que le revenu de solidarité active (RSA) activité et la prime pour l'emploi auxquels elle s'est substituée au cours du premier semestre 2016, ont joué en année pleine en 2017. Leur rythme de croissance accélère fortement (+17,0 % après +5,6 %). Elles contribuent ainsi pour 3,5 points à la croissance globale de ce risque. Le RSA socle, qui représente 48 % du montant global des prestations du risque pauvreté-exclusion sociale, stagne en 2017 (+0,5 %, après +3,1 % en 2016). La baisse du nombre de ses bénéficiaires (-0,6 %, après -4,3 % en 2016) est com3. Baisse mise en

œuvre dans le cadre du décret nº 2017-

1413 du 28 septembre 2017 relatif aux aides personnelles au logement et au seuil de versement des allocations de logement.

pensée par la hausse du montant moyen versé. Cette dernière est due à la revalorisation exceptionnelle mise en œuvre dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (+1,6 % au 1^{er} septembre 2017, en sus de celle fondée sur l'inflation au 1^{er} avril, de +0,3 %).

Des ressources plus dynamiques en 2017, dans un contexte macroéconomique porteur

La situation macroéconomique est plus favorable en 2017. L'activité accélère nettement, la croissance du PIB en volume s'élevant à +2,2 %, après +1,2 % en 2016. Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est en baisse (9,4 % en 2017 en moyenne annuelle, après 10,1 % en 2016). En outre, la masse salariale brute4 du secteur privé progresse de 3,6 % en 2017, après +2.4 %. Dans ce contexte économique en amélioration, les ressources de la protection sociale, qui représentent 781,3 milliards d'euros en 2017 (hors transferts internes), augmentent de 3,0 % (après +2,2 % en 2016). Elles se composent de cotisations sociales (61 % du total), d'impôts et taxes affectés (24 %) et d'autres ressources, majoritairement des contributions publiques.

Les cotisations sociales contribuent fortement à ce dynamisme : elles évoluent plus rapidement en 2017 (3,2 %) qu'en 2016 (+1,1 %), du fait de la hausse de la masse salariale du secteur privé.

Les mesures nouvelles mises en œuvre dans le cadre des récentes lois de financement de la Sécurité sociale (LFSS) affectent l'évolution des cotisations dans des sens contraires. Plusieurs d'entre elles ont orienté les montants de cotisations sociales à la baisse. En premier lieu, la troisième phase du pacte de responsabilité⁵ a introduit en 2017 une modulation du taux de cotisation maladie des travailleurs indépendants aux revenus modestes, et la fin de la recette issue du prélèvement à la source des cotisations sur les caisses de congés payés. Elle est suivie de l'extension de la baisse du taux de cotisations familiales aux salaires compris entre 1,6 et 3,5 smic qui a été instaurée à compter du 1er avril 2016 lors de la deuxième phase du pacte de responsabilité. Cette mesure a joué en année pleine en 2017. Enfin, la nouvelle baisse de 0.06 point du taux de cotisation accidents du travail-maladie professionnelles (AT-MP) a été mise en œuvre au 1er janvier 2017 dans le cadre de la LFSS pour 2016.

D'autres mesures se sont traduites par une hausse du montant global des cotisations, parmi lesquelles les nouvelles hausses du taux de cotisation maladie patronal des travailleurs salariés (+0,05 point), ainsi que du taux de cotisation vieillesse déplafonnée (+0,1 point) au 1er janvier 2017 (LFSS pour 2014 et pour 2016). Par ailleurs, la deuxième phase du protocole « Parcours

professionnels, carrière et rémunérations » (PPCR)⁶ dans la fonction publique, mis en place en 2016, soutient également la croissance des cotisations.

En 2017, la croissance des impôts et taxes affectés (Itaf) est en hausse de 2,6 %, après +0,5 % en 2016. La contribution sociale généralisée (CSG), qui en représente la moitié, augmente de 3,0 % en 2017 (après +1,8 % en 2016). Sa croissance reste inférieure à celle de la masse salariale brute (3,6 % en 2017), qui constitue la première assiette de la CSG. En effet, la fin de la recette issue du prélèvement à la source des caisses de congés payés et le relèvement des seuils d'assujettissement à la CSG sur les revenus de remplacement. décidés en LFSS pour 2017 et mis en œuvre à compter de janvier, réduisent le montant total de CSG prélevée.

Les contributions publiques, qui représentent 12 % du total des ressources, recouvrent notamment les dotations directes au financement de la protection sociale en provenance des budgets de l'administration. Elles augmentent de 2,8 % en 2017 et retrouvent ainsi un rythme de croissance proche de celui de 2014 (+3,1 %). Les années 2015 et 2016 avaient été marquées par de plus fortes hausses (respectivement +12,1 % et +11,9 %), en raison du transfert progressif à l'État, sur deux ans, de la totalité du financement des aides au logement, jusqu'alors prises en charge par la Sécurité sociale.

- •
- 4. La masse salariale correspond au montant total des rémunérations des salariés. Elle constitue ainsi le principal déterminant de la dynamique des cotisations sociales. Près de trois quarts des cotisations sociales sont liées à l'emploi salarié, qu'il s'agisse de cotisations employeurs ou de cotisations salariales.
- 5. Voté dans le cadre de la LFSS rectificative pour 2014, le pacte de responsabilité et de solidarité comporte plusieurs mesures visant à réduire le coût du travail (notamment la baisse du taux des cotisations familiales en 2015 et en 2016).
- 6. Ce protocole instaure notamment le transfert d'une partie des primes en traitement indiciaire, majorant de ce fait le niveau des cotisations encaissées, le traitement indiciaire étant inclus dans l'assiette de calcul des cotisations, contrairement aux primes.

1 Pour en Savoir **Plus**

- Glotain, M., Pilorge, C. (2017, novembre). Compte provisoire de la protection sociale : le déficit continuerait de se résorber en 2016. DREES, Études et Résultats, 1040.
- Gonzalez, L., Roussel, R., Héam, J.-C., Mikou, M., Ferretti, C. *et al.* (dir) (2018). *La protection sociale en France et en Europe en 2016 édition 2018*. Paris, France : DREES, coll. Panorama DREES-social.
- Gonzalez, L., Roussel, R., Héam, J.-C., Mikou, M., Ferretti, C. et al. (dir) (2018). Les dépenses de santé en 2017 édition 2018. Paris, France : DREES, coll. Panorama DREES-santé.
- Direction de la Sécurité sociale (2018, juin). Rapport à la Commission des comptes de la Sécurité sociale : Résultats 2017 prévisions 2018.

LA DREES **SUR INTERNET**

Retrouvez toutes nos publications sur notre site

drees.solidarites-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur

www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution

drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Jean-Marc Aubert Responsable d'édition : Souphaphone Douangdara Rédactrice en chef technique : Sabine Boulanger Secrétaire de rédaction : Fabienne Brifault Composition et mise en pages : T. B.

Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin **Pour toute information :** drees-infos@sante.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •

ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384